

Strasbourg, le **23 JUIN 2025**

DGA Ressources

Direction des Ressources Humaines

Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par

Tél. :

Mél. :

Monsieur Christophe ODERMATT

Secrétaire Général

Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la
CeA

Hôtel d'Alsace

67000 STRASBOURG

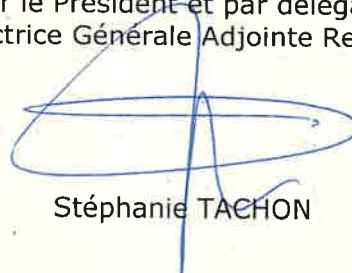
Monsieur le Secrétaire Général,

Dans un courrier daté du 12 juin 2025, vous avez attiré mon attention sur votre demande tendant à ce que la collectivité procède à l'évaluation de la valeur professionnelle des agents, actuels ou anciens, qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation annuelle au titre de l'année 2024. Par ailleurs, vous sollicitez également le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à ces agents, dès lors qu'ils étaient dans les effectifs au 31 décembre 2024.

Je vous informe que l'évaluation des agents ayant quitté la Collectivité européenne d'Alsace sera bien effectuée, afin de permettre le versement du CIA. Je précise que cette mesure bénéficiera aux agents remplissant les conditions d'éligibilité, conformément à l'annexe 4 de la délibération portant sur le RIFSEEP.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, de bien vouloir croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.